



Problemes avec proprietaire remboursement des frais d agence

Par **Lorna**, le **19/06/2012** à **02:41**

Bonjour,

J'ai loué une maison par le biais de l'agence, j'ai donc payé des frais d'agence...Avant même d'aménager, je suis passée avec une amie et la mère de mon propriétaire est venue nous mettre les points sur les I "je ne veux pas d'hommes ici qui viennent trop souvent,pas de gens qui boivent de l alcool dans ma maison, pas de cigarettes...Après quelques jours, je me rends compte que la dame est trop presente, tous les jours je la vois, elle vient faire du jardinage mais j ai tout de suite eu le sentiment qu'elle m espionnait.Et puis plus d intimité, le samedi, elle passe ses après midi a faire le tour de la propriété a vérifier que tout soit comme elle le souhaite.Un soir alors que je suis certaine d'avoir fermé mon portail, je le retrouve grand ouvert, le lendemain a 5h du matin, je la surprends à rentrer sur le terrain je lui demande ce qu'elle fait là et elle me répond qu'elle vient jardiner.Entre temps, le midi, je rentre chez moi et sur qui je tombe?La mère du proprio je mange sur la véranda, et elle se met a passer le râteau a coté de ma collègue et moi puis se met a ramasser divers objet pour me montrer qu'ils traînent

Le soir en rentrant chez moi, je m aperçois qu elle est rentrée car j ai deux chatons d un mois que je laisse volontairement à l intérieur et ils n y sont pas mais a l extérieur!La dame a quand même eu le culot de me dire que les chats ont pu ouvrir la porte seuls!!

J ai contacté l agence, le proprio ecoeuré affirme que sa mère n est pas capable de cela... Finalement on me propose d interdire l accès a la mère, d échanger les serrures mais je refuse car je ne souhaite plus rester (je suis restée 3 semaines dans le logement) je ne me sens pas chez moi...Entre temps, j ai proposé a l agence 5 personnes de ma boîte.Je suis partie, j ai fait mon état des lieux et là, la dame de l agence me dit qu'elle ne me rembourse que si les personnes de mon travail prennent le logement.A t'elle le droit de faire cela?La voine affirmé que tous les precedents locataire ont eu des pb avec elle

Par **janus2fr**, le **19/06/2012** à **07:26**

Bonjour,

L'agence n'a aucune obligation de vous rembourser sa commission. Celle-ci paie la mise en place du bail, ce qui a bien été fait.

Que vous décidiez ensuite de quitter le logement n'a rien à voir avec cette commission.